

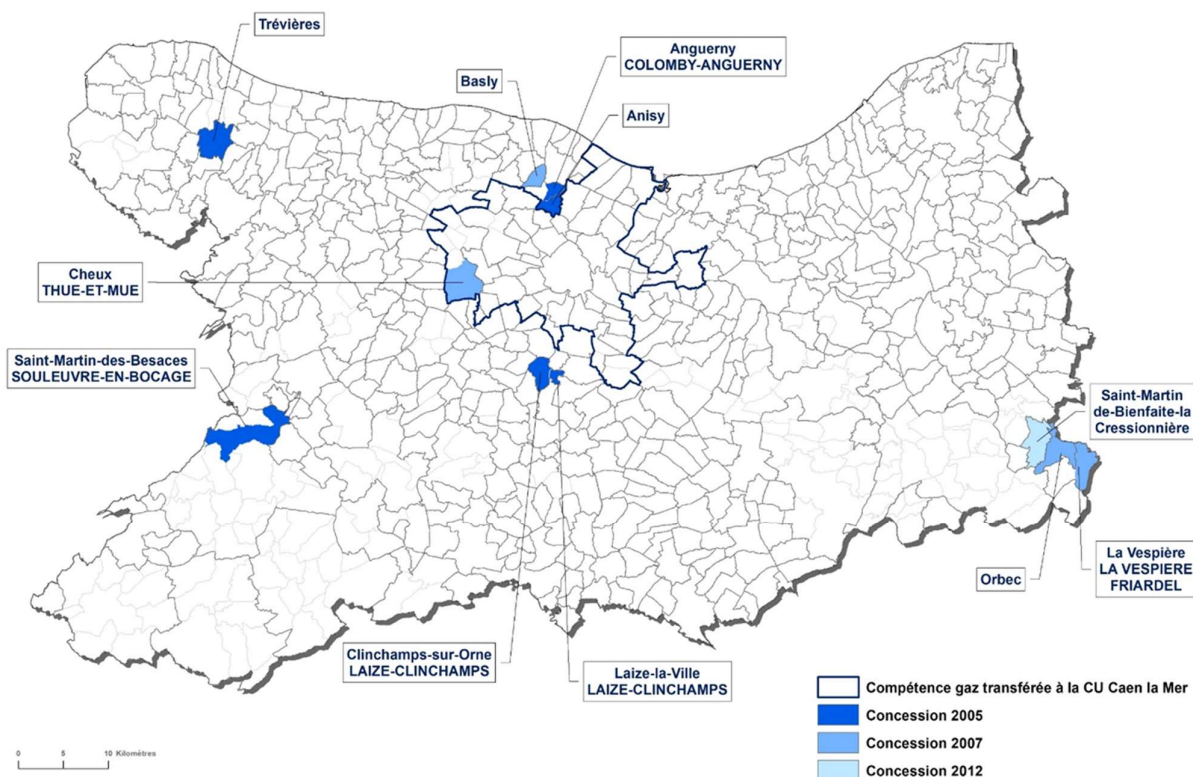


Synthèse mission de contrôle 2024 Concessionnaire PRIMAGAZ Données 2023

Le périmètre

Le périmètre géographique des Concessions	
Concession 2005	Colomby-Angerny (Anguerny), Anisy, Laize-Clinchamps (Clinchamps sur Orne et Laize la Ville), Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-des-Besaces), Trévières.
Concession 2007	Basly, Thue et Mue (Cheux), Orbec, La Vespière-Friardel, (La Vespière).
Concession 2012	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière

^[4] Dans le cas des communes nouvelles, le Concessionnaire distribue du gaz sur le périmètre des communes déléguées, signalées entre parenthèses dans ce tableau.



Données contractuelles	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2012
Date d'entrée en vigueur du contrat	22/09/2005	26/10/2007	19/01/2012
Missions du Concessionnaire	Distribution et fourniture gaz propane		
Durée du contrat	30 ans	30 ans	30 ans
Fin du contrat	2035	2037	2042

Quelques données chiffrées

Synthèse des contrats à fin 2023	Unité	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2012	Total
Nombre d'utilisateurs	nb	264	213	19	486
Volumes consommés	GWh	2,4	3,3	0,9	6,6
Longueurs de réseau	km	15,9	9,8	1,3	27
Nombre d'incidents	nb	7	6	2	15
Nombre d'utilisateurs coupés	nb	0	0	1	1
Valeurs nettes du patrimoine	k€	1 033	894	130	2 057
Dépenses annuelles investies	k€	0	0	0	0
Résultats d'exploitation	k€	-23	-429	71	

Extraits des conclusions du rapport de contrôle

Bilan	Commentaires
	Le Concessionnaire a clarifié plusieurs éléments fournis (notion de raccordement). Cette clarification doit se poursuivre.
	Taux de réseau en classe A à 100% ou relevant des exceptions réglementaires pour toutes les communes (en unités urbaine ou non). Correction de la base de données (cf. erreur classement en classe C).
	Les documents techniques communiqués par le Concessionnaire sont exhaustifs mais leurs corrections complexifient la mission de contrôle.
	Baisse du nombre d'utilisateurs coupés et des réclamations.
	Plusieurs indicateurs, compte tenu de leurs évolutions, sont sous surveillance (évolution du nombre de consommateurs, évolution des reliquats, évolution du nombre d'utilisateurs coupés, du nombre d'incidents, compteurs en retard de remplacement...).
	Le développement des concessions est limité. En ce qui concerne les Concessions 2005 et 2012, ce développement est nul. La RE2020 limite le développement des réseaux gaz. Le Concessionnaire doit donc développer rapidement un gaz moins carboné.
	Parfaire la complétude de documents transmis par des prestataires (procès-verbaux d'essais, procès-verbaux de réception, rapports de visites annuelles des réseaux).
	Fiabiliser les données avant leur transmission au Concédant (cohérence entre inventaires techniques, cartographique et comptable), notamment concernant les vannes, les canalisations posées (caractéristiques), les citernes de stockage (années de fabrication), les coffrets.
	Une partie des données fournies par le Concessionnaire pour l'exercice 2023 portent sur 10 mois au lieu de 12. <u>Cette présentation n'est pas conforme</u> , le compte rendu annuel d'activité se devant de couvrir l'année civile et non une partie de celle-ci.
	Plusieurs indicateurs relatifs à la qualité de service ne sont pas satisfaisants (la consolidation des tarifs sociaux doit être mise en œuvre plus rapidement, absence de d'automatisation du conseil tarifaire, impossibilité de suivre le respect des délais standards ou convenus de réalisation des prestations annexes).
	Le Concessionnaire doit corriger et compléter plusieurs données des inventaires comptables et la significativité des résultats des comptes d'exploitation doit s'améliorer.